

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....14  
Absents : .....5  
Pouvoirs : .....4  
Pour : .....18  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 12 mai 2023**  
.....

Date de la convocation :

4 mai 2023

Date d'affichage de la convocation :

5 mai 2023

Date de la publication de la délibération :

17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le 12 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. QUEAU ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/05/01

### TRAVAUX DE SÉCURISATION DES INTERSECTIONS DE LA VOIE VERTE ET VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de sécurisation des principales intersections de la voie verte Quimper/Douarnenez et des voies communales en lien avec le développement des différentes formes de mobilité.

Le projet d'aménagement consiste à sécuriser le passage des usagers de la voie verte sur 5 intersections à savoir :

- Route de Kerbloc'h
- Route de Pont Kervern
- Chemin du Moulin de St Alouarn
- Route de Saint Alouarn
- Route de Kerveguen

Sur ces 5 intersections, des travaux de voirie seront réalisés en créant notamment des îlots sur les voies communales afin de limiter la vitesse. Ces ralentissements seront règlementés par des panneaux de signalisation et par un marquage au sol pour les usagers de la voie verte indiquant un « stop » à chaque intersection.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 30 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ APPROUVE la réalisation de ces travaux en 2023 afin de sécuriser les intersections principales de la voie verte avec le domaine communal par la création d'infrastructures limitant la vitesse des véhicules et facilitant la traversée des utilisateurs de la voie verte,

➤ SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 – volet 1 (année 2023).

Le Maire,

  
David LE GOFF  


Le secrétaire de séance,

  
Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....14  
Absents : .....5  
Pouvoirs : .....4  
Pour : .....18  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 12 mai 2023**  
.....

Date de la convocation :

4 mai 2023

Date d'affichage de la convocation :

5 mai 2023

Date de la publication de la délibération :

17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le 12 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Étaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. QUEAU ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/05/02

### CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE : PORTION DU CHEMIN DE GUENORVAN

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la cession par la Commune d'environ 20 m<sup>2</sup> de voirie faisant partie de l'assiette du chemin de Guenorvan (situé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme de la Commune) au profit des propriétaires riverains domiciliés 1 chemin de Guenorvan à Guengat.

Cette portion de voirie correspond à une bande de terre enherbée entretenue par les riverains ; il n'est donc pas nécessaire de réaliser d'enquête publique préalable dans la mesure où cette cession ne porte pas atteinte aux conditions de circulation de ladite voie.

Valeur vénale du bien cédé : 0,50 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder 20 m<sup>2</sup> environ de voirie communale -domaine public de la commune- du chemin de Guenorvan au profit des propriétaires riverains domiciliés 1 chemin de Guenorvan à Guengat au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> en procédant à sa désaffectation et au déclassement du bien cédé, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques.
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à cette affaire.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette cession.
- DIT que les frais de géomètre et frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....14  
Absents : .....5  
Pouvoirs : .....4  
Pour : .....17  
Contre : .....0  
Abstention : .....1

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 12 mai 2023**  
.....

Date de la convocation :

4 mai 2023

Date d'affichage de la convocation :

5 mai 2023

Date de la publication de la délibération :

17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le 12 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. QUEAU ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/05/03

### **PERMIS D'AMÉNAGER 1/2022 – PARCELLE AB N°63p : DÉSIGNATION DE LA VOIE D'ACCÈS**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le nom de la voie du futur lotissement privé de 4 lots situé rue du Stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission communication, par 17 voix pour et 1 abstention,

➤ DECIDE de nommer la voie d'accès du futur lotissement : impasse Père Yvon.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....14  
Absents : .....5  
Pouvoirs : .....4  
Pour : .....18  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 12 mai 2023**  
.....

Date de la convocation :

4 mai 2023

Date d'affichage de la convocation :

5 mai 2023

Date de la publication de la délibération :

17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le 12 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. QUEAU ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/05/04

### FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire arrive à échéance au 31.08.2023.

Il y a lieu de lancer une consultation afin de retenir une entreprise pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 2 ans.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser, après consultation, à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires afin de retenir une entreprise pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire,
- AUTORISE le Maire à signer le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude à la cantine scolaire avec l'entreprise la mieux-disante pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au marché (notification, reconduction, avenant etc...)

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....14  
Absents : .....5  
Pouvoirs : .....4  
Pour : .....18  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 12 mai 2023**  
.....

Date de la convocation :

4 mai 2023

Date d'affichage de la convocation :

5 mai 2023

Date de la publication de la délibération :

17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le 12 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Étaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. QUEAU ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/05/05

### **CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE : PROPOSITION D'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ACQUISITION DE CHÈQUES DÉJEUNER**

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances et vie économique réunie le 3 mai 2023, à l'unanimité,

➤ DÉCIDE de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner,

➤ DIT que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY